

# S<sup>®</sup> SAUMUR

Supplément au Saumur Magazine de juin 2013

airie de



**EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :  
UNE EXPÉRIENCE RÉUSSIE**

# UNE EXPERIENCE REUSSIE

Le stade expérimental pour l'extinction de l'éclairage public la nuit, à Saumur et dans les communes associées, vient de s'achever. C'est un bilan positif que le maire de Saumur, Michel Apchin a présenté au conseil municipal du 17 mai, et qui vous est proposé dans ce supplément au Saumur Mag.

Envisagés dès le début de l'année dernière, les nouveaux horaires d'éclairage public sont entrés en vigueur en avril 2012 :

- Extinction des lumières de la ville de 1 heure à 6 heures toute l'année.
- Extinction des monuments de 1 h à 6 h entre avril et octobre et totale entre novembre et mars.



## ENVIRONNEMENT

La lutte contre la pollution lumineuse à joué un rôle déterminant dans cette décision. Atteignant des records en agglomération, elle influe sur la qualité du sommeil, perturbe la migration des oiseaux et impacte le développement de certains insectes.

### Bilan :

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) a récompensé la ville de Saumur pour sa nouvelle politique d'éclairage public en lui décernant le **label Villes et Villages étoilés** avec une étoile.

Comme le souligne Jean-Luc Colas, correspondant saumurois de l'ANPCEN, de nombreuses personnes sont heureuses de revoir un ciel étoilé, même si elles ne pratiquent pas l'astronomie. Cette décision de l'extinction de l'éclairage public contribue aussi à la lutte contre les rejets d'émission de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité du sommeil des Saumurois.



## ÉCONOMIE

Avec l'augmentation du coût de l'électricité et des taxes afférentes (près de 50 % sur les 5 dernières années et 30% d'augmentation dans les cinq ans à venir), les collectivités territoriales doivent trouver des solutions pérennes d'économie d'énergie. La ville a opté pour la réduction du temps d'allumage de l'éclairage.

### Bilan :

Un chiffre retient l'attention : **84 500 € TTC**. C'est celui de l'économie générée en un an par cette opération. Pour rappel, ce sont 50 000 € qui étaient projetés.

De cette économie sont à retrancher 19 310 €, correspondant aux frais d'intervention sur le réseau. La moitié de cette dépense, consacrée à la reprogrammation des armoires électriques, ne sera plus nécessaire à l'avenir. L'autre moitié correspond à la reprogrammation ponctuelle des armoires pour le bon déroulement de différentes manifestations (2).

(1) Le château, les arches du pont Céssart, l'Hôtel de Ville et la majorité des mairies annexes, la majorité des édifices religieux de Saumur et des communes associées. A sa réouverture, l'éclairage du Théâtre devenu Pôle culturel du Saumurois sera pris en charge par SAUMUR aggro.

(2) Spectacles nocturnes du château, fêtes de la Musique et des Géants, Anjou vélo vintage, Grande Braderie, feu d'artifice du 14 juillet, Grande Tablée, moules-frites entre les ponts.

À l'issue de ce bilan, et au regard des perspectives environnementales et budgétaires,

## la décision est prise de poursuivre l'extinction de l'éclairage public

sur l'ensemble du territoire de la Ville en y apportant quelques ajustements :

1

Au regard des activités estivales et touristiques, l'éclairage sera maintenu jusqu'à 2h sur la période de mai à fin septembre dans la zone commerciale du centre ville (Saint-Pierre, Franklin Roosevelt, Bilange, Saint-Nicolas, République) et moyennant un coût d'environ 1200 €.

2

L'allumage du quartier de la gare sera avancé à 5h30 afin de tenir compte des premiers mouvements de train.

### A NOTER



Saumur a anticipé de plus d'un an la mise en application de l'arrêté ministériel du 25 janvier 2013, pris en application de la loi Grenelle qui impose à compter du premier juillet 2013 une extinction des illuminations des façades des bâtiments au plus tard à 1 heures du matin.



Elle est aussi la première ville de cette importance à expérimenter l'extinction de son éclairage public. Haguenau (Bas-Rhin) avec 38 000 habitants et Evreux (Eure) sont en court d'expérimentation. D'autres villes sont en cours de réflexion, afin de trouver des solutions adaptées à leurs besoins.

### Évolution de la pollution lumineuse en Europe.



# VRAI/FAUX



**La décision d'éteindre les lumières des rues de Saumur de 1 heure à 6 heures du matin a influé sur l'augmentation de la délinquance et des accidents.**

**FAUX**

Si le fait de plonger les rues de Saumur et des communes associées dans l'obscurité a représenté une préoccupation pour les Saumurois, aucun indicateur n'a révélé une augmentation significative de faits répréhensibles la nuit ni d'accidents de la circulation.



**Il serait possible de ne conserver qu'un candélabre sur deux éclairé.**

**FAUX**

L'allumage d'un candélabre sur deux n'est pas compatible avec le réseau actuel, de même que l'éclairage d'intersections et de giratoires. Il serait nécessaire de modifier lourdement la desserte des armoires électriques ce qui représenterait un coût démesuré.

# EN CHIFFRE



**84 500 € TTC**

représente le chiffre économisé en un an pour cette action.



**1 817**

représente le nombre d'heures d'éclairage économisées en un an. Il passe de 4 100 à 2 283.



**5 300**

points lumineux sont disposés à Saumur et dans les communes associées.



**150**

armoires, réparties sur tout le territoire de Saumur, pilotent les éclairages.



**97 %**

de points lumineux sont éteints la nuit dans le Maine-et-Loire (Source SIEML).